

EXPERIENCE DU FONDS DE LISSAGE DE LA FILIERE COTON BURKINABE

Jonas BAYOULOU

Directeur des études économiques et de la prospective,
SOFITEX

Bobo-Dioulasso, Burkina Faso



Fondation pour l'agriculture
et la ruralité dans le monde
RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE



Pluriagri

Avec le soutien du

Colloque

G20 agricole : quelles suites ?

Centre de conférences Pierre Mendès-France
Paris, le 20 décembre 2011



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

PLAN

1. Introduction : le fonds de lissage un outil de gestion du risque prix

2. GENESE

3. OBJECTIFS – PRINCIPES -RESULTATS

a) **Objectifs**

b) **Principes directeurs**

c) **Evaluation**

4. DEFIS

1. le Fonds de lissage est une composante d'un système de gestion articulé du risque prix segmenté en trois tranches

« **risque maîtrisable** » par l'Interprofession

Instruments de lissage (fonds nationaux et facilité régionale)

Politique commerciale raisonnée des Sociétés Cotonnières

(ventes en position éloignée et couverture à terme)

« **risque assurable** »

Acquisition d'instruments de marché (produits dérivés)

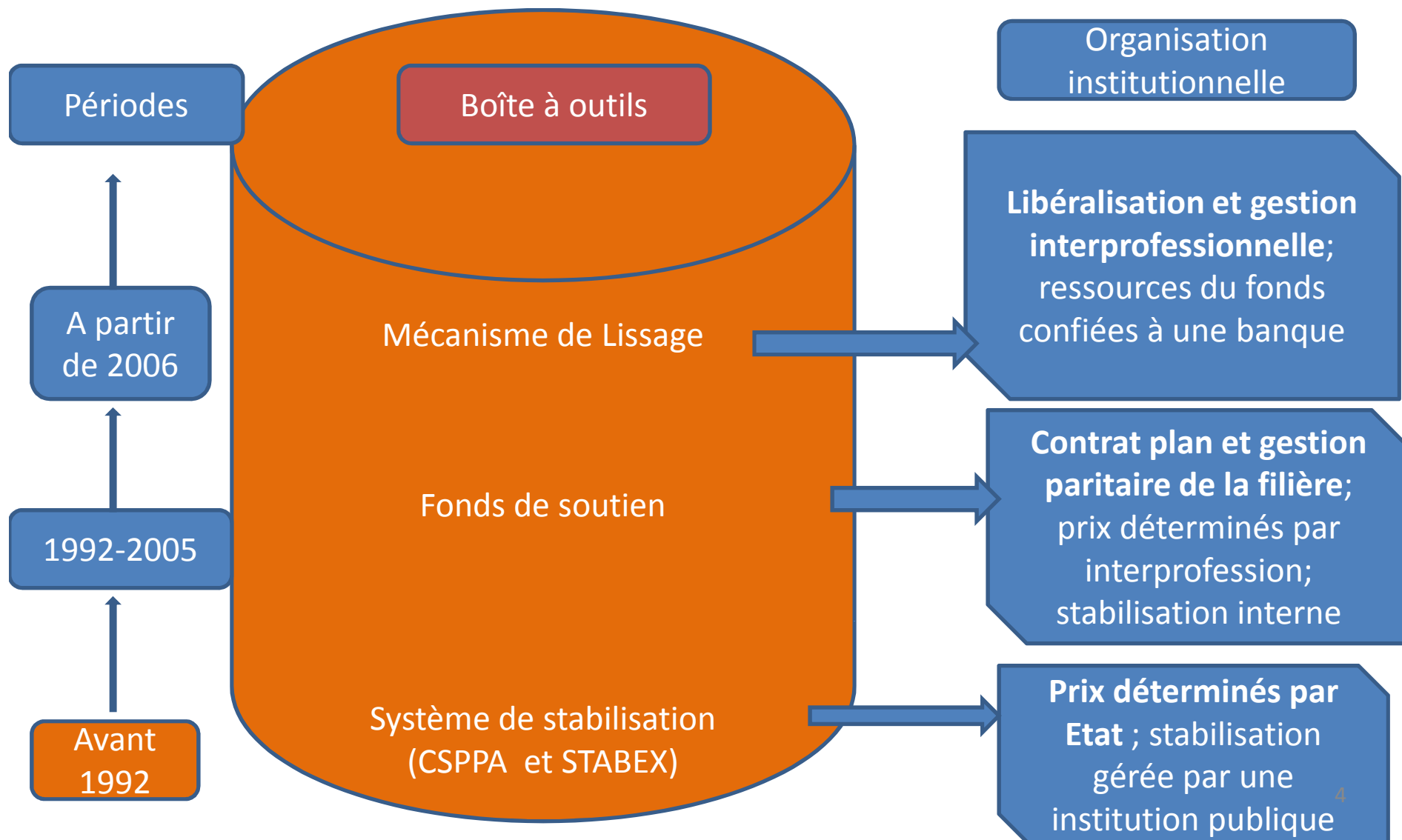
par les Sociétés Cotonnières

« **risque de défaillance de marché** »

Traitement des chocs et crises « exceptionnels »

par un filet de sécurité

2 . Le fonds de lissage : Genèse



3. Fonds de lissage : objectifs, principes et résultats

a. Principaux objectifs du fonds de lissage

- Le rôle de la filière coton au Burkina Faso, **est d'être un des moteurs du Développement du pays et de contribuer ainsi à la lutte contre la pauvreté.**
- **Le Fonds de lissage est indissociable du reste de l'organisation de la filière coton Burkinabè,** laquelle repose sur la bonne entente entre les acteurs (producteurs, sociétés cotonnières, Etat et PTF).
- Ainsi le Fonds de lissage est considéré comme **un outil interprofessionnel consensuel et transparent**

a. Principaux objectifs du fonds de lissage

- En pratique, le Fonds de lissage vise à :
 - **Garantir aux producteurs le paiement d'un prix d'achat de base (prix plancher)** calculé grâce à une formule mathématique à partir des variables du marché (en lieu et place de négociations entre acteurs) et **sécurisé par un fonds;**
 - **Faire bénéficier les producteurs** de toute évolution favorable constatée des cours mondiaux par le paiement **d'un prix complémentaire**

a. Principaux objectifs du fonds de lissage

- **Garantir aux sociétés cotonnières** que si le prix de vente moyen de la fibre est inférieur à la référence, elles seront **remboursées du différentiel supporté** afin de préserver leur équilibre financier.
- Et, de façon indirecte mais non moins importante, **rassurer les partenaires de la filière, de ses exigences de performance et de sa pérennité** par la présence effective de ce Fonds

b.Fonds de lissage : principes directeurs

- Au total, Six principes :
 1. **Un prix plancher** annoncé à la veille des semis avec la possibilité de paiement d'un **prix complémentaire** avant la période de soudure;
 2. Ce prix plancher reflète l'évolution tendancielle des cours mondiaux mais doit lui être inférieur. La **ligne tendancielle est définie par la moyenne triennale** (deux années passées et estimation de la campagne à venir) de l'Indice A exprimé en FCFA. Cette ligne est bornée par un **tunnel**(ou couloir) de non-intervention **dissymétrique dont les bornes sont établies à 101% et 95% de la ligne tendancielle**;
 3. Le **tunnel est préféré étroit** afin d'obtenir **un meilleur lissage**, mais il coûte plus cher;

b .Fonds de lissage : principes directeurs

- 4. Une fraction du surplus constaté**(au dessus de 101% de la tendance) **est consacrée à l'abondement du fonds.** Cette fraction est modulée en fonction de la quantité de ressources accumulées dans le fonds et de l'ampleur du surplus pendant l'année en cours;
- 5. Le prix mondial est reparti entre Producteurs(60%) et sociétés cotonnières(40%)** avant(prix plancher) et après(prix complémentaire) abondement du fonds ;
- 6. Le fonds doit être soutenu par une ligne de crédit ;** afin de diversifier le risque prix coton, la ligne de crédit doit être financée par des parties qui ne soient pas directement touchées par la chute des prix du coton.

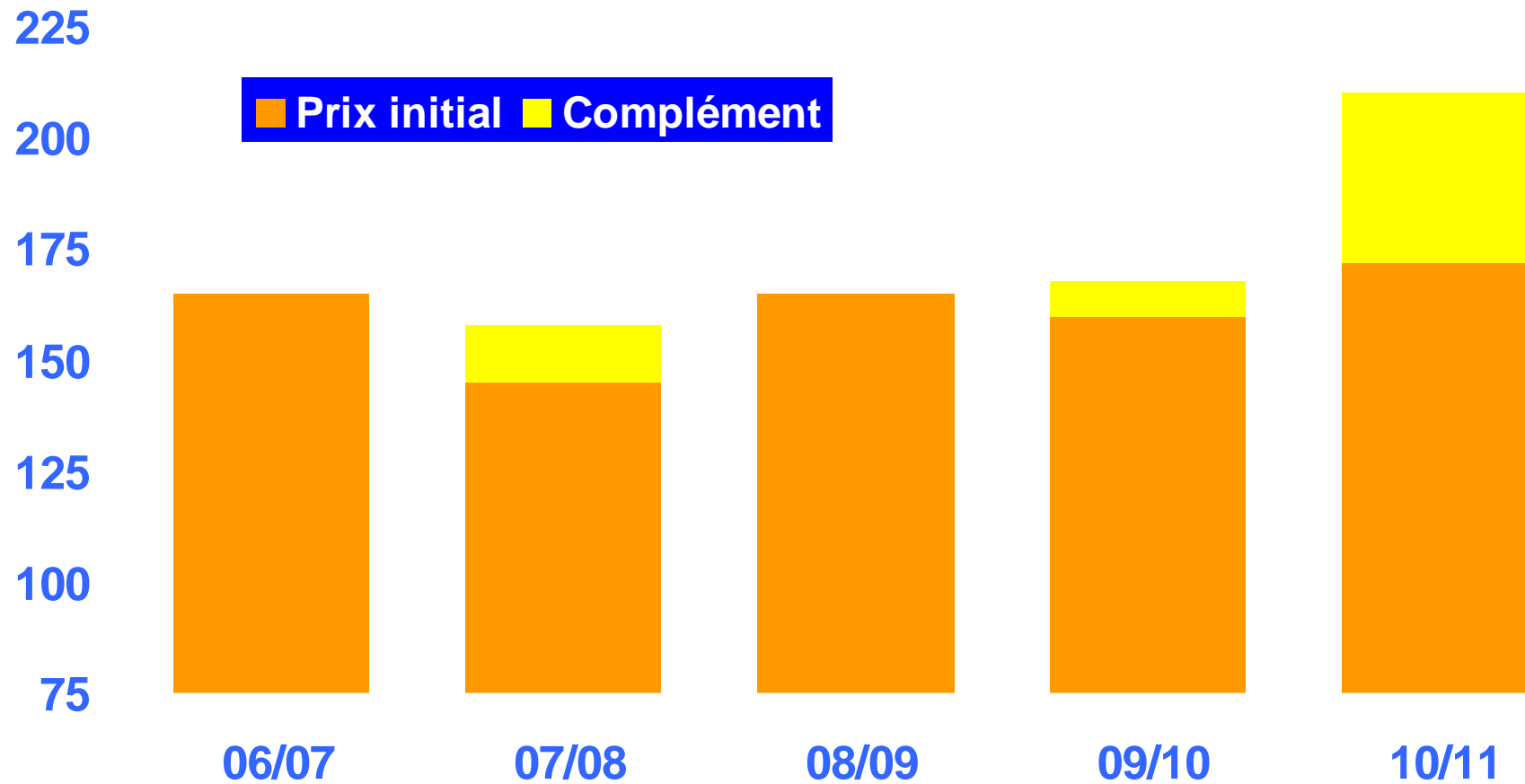
Schéma simplifié du fonctionnement du fonds

C. Evaluation du Fonds : Résultats physiques

- En 6 ans d'application , le mécanisme a rempli ses fonctions et **le dispositif a fonctionné dans tous les cas de figure souhaités ou redoutés** :
 1. **Prix de réalisation inférieur à 95% de la tendance** entraînant un tirage sur le fonds(situation observée au cours des campagnes 06/07 et 08/09);
 2. **Prix de réalisation supérieur à 101% de la tendance** impliquant l'abondement du fonds et/ou paiement d'un prix complémentaire(situation vécue au cours des campagnes 07/08 et 10/11);
 3. **Prix de réalisation presque équivalent à la tendance**(à l'intérieur du tunnel), avec paiement d'un complément correspond à la différence entre ce prix et le plancher du tunnel(95% de la tendance)(cas de la campagne 09/10) ;
 4. **La dotation initiale du fonds a été financée à hauteur de 83% par une ligne de crédit spécifique de l'AFD** (le Prêt à taux très concessionnel contra-cyclique)
- [Tableau récapitulatif](#)

Evolution du Prix d'achat du coton graine

CFA/kg 1er choix



C. Evaluation du Fonds : Résultats physiques

- **Au final l'on a pu observer:**
 - **La bonne capacité de lissage du prix plancher (début de campagne);**
 - **La forte réactivité du prix final;**
 - **La réduction du risque des Sociétés cotonnières au cours des années » normales »;**
 - **Le renforcement de la crédibilité de la filière.**

Evaluation du Fonds : Difficultés majeures rencontrées

Application et compréhension du Mécanisme

Tâtonnements initiaux).

véritablement opérationnel depuis 2008 (BOA)

Faible intégration du mécanisme dans leur stratégies de ventes et de couverture du risque de prix

Sophistiqué, le mécanisme n'est vraiment compris et maîtrisé que par un très petit nombre d'acteurs.

Méthode de lissage

Le mécanisme aurait dû préciser que le calcul doit prendre en compte l'Indice A Cotlook « Forward » d'avril à juillet et non l'Indice « courant » qui concerne les ventes de la campagne précédente.

Raffinement du "serpent" non appliqué.

La période de référence ne correspond pas au calendrier des ventes des sociétés cotonnières (SC) qui peuvent commencer avant le mois d'avril.

Problèmes pratiques : non-disponibilité des prévisions, traitement des arrondis.

Paramètres utilisées

L'Indice de référence Cotlook A reflète les cotations de négociants aux filateurs (en position CFR FE). Les SC n'ont pas d'accès direct à ce marché car elles vendent en position FOB à ces négociants.

Le différentiel de FOB à CFR Extrême-Orient, estimé à 4,5 cents par livre de fibre, n'a pas été révisé annuellement (article 13 de l'accord).

Evaluation du Fonds : Principales modifications apportées

- 1. L'utilisation de l'indice cotlook A forward;**
- 2. L'extension de la période de référence du mois de janvier n au mois de février n+1, avec la correction en cas de non disponibilité;**
- 3. L'élimination des mois où les cours extrêmes ont été inférieurs ou supérieurs de 35% à la moyenne;**
- 4. L'élimination des mois durant lesquels l'ensemble des sociétés cotonnières ont vendu moins de 1% de la production totale;**
- 5. L'utilisation d'une moyenne centrée sur trois ans afin d'améliorer le pouvoir de prévision;**
- 6. Une disposition prévoyant la modification de la clé de répartition est en discussion;**

4. Quels défis

- Le Fonds de lissage **ne peut à lui seul gérer les effets de la volatilité des cours du coton sur les acteurs;**
- Les composantes complémentaires ne sont pas encore mises œuvre; il s'agit notamment:
 - De la facilité régionale;
 - De l'utilisation des produits dérivés;
- Le fonds de lissage **ne peut gérer des chocs exogènes prononcés** sans recours à l'Etat et ses partenaires

4. Quels défis

- Aussi, les perspectives sont :
 - D'accélérer la mise en œuvre **des outils complémentaires;**
 - D'œuvrer à la mise en place d'un **second filet de sécurité mais à dimension régionale;**
 - De définir un **prix d'achat seuil avec pour vocation de sécuriser un revenu vital au producteur de coton.**

Le véritable défi reste l'amélioration de la compétitivité de la filière par une productivité accrue

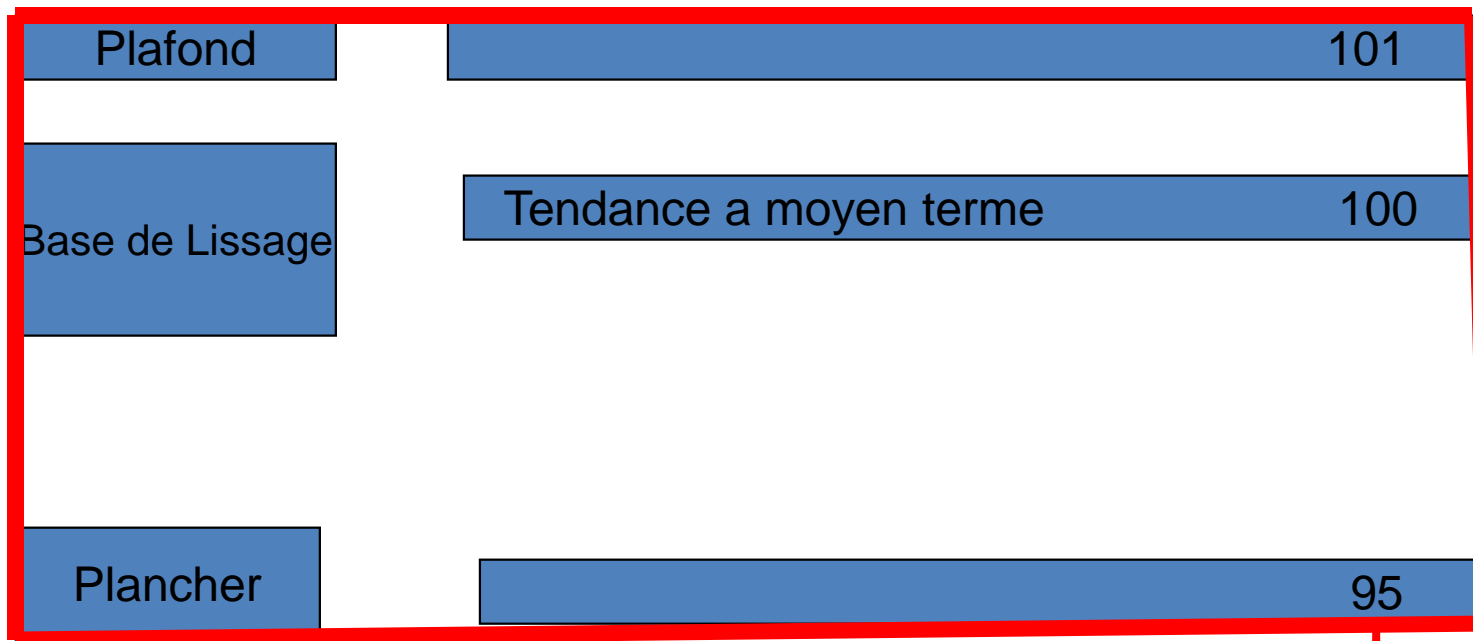
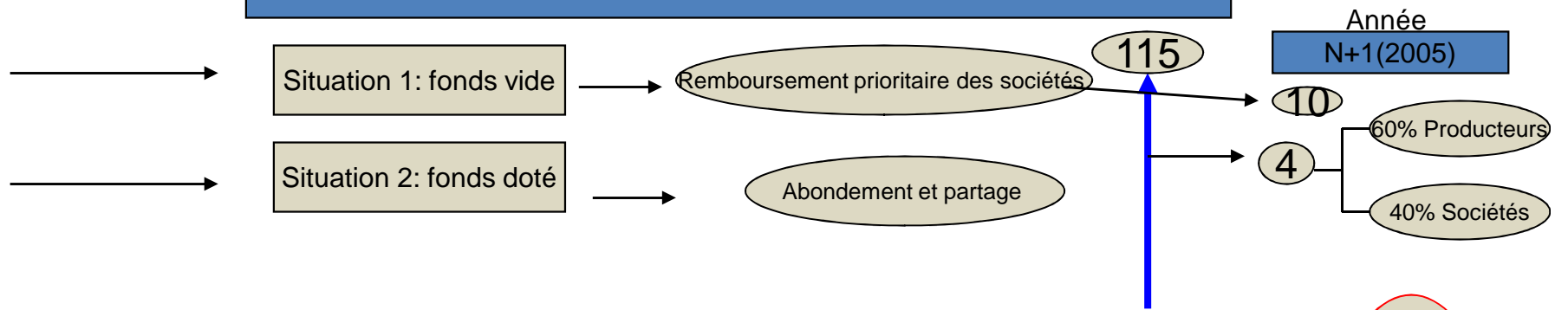
Le fonds de lissage peut-il servir de modèle aux cultures vivrières ?

- Oui sous certaines conditions minimales :
 1. L'existence d'une interprofession dynamique avec les règles de fonctionnement transparentes;
 2. L'existence d'une base ou source de données des prix;
 3. L'implication de l'Etat et de ses PTF;

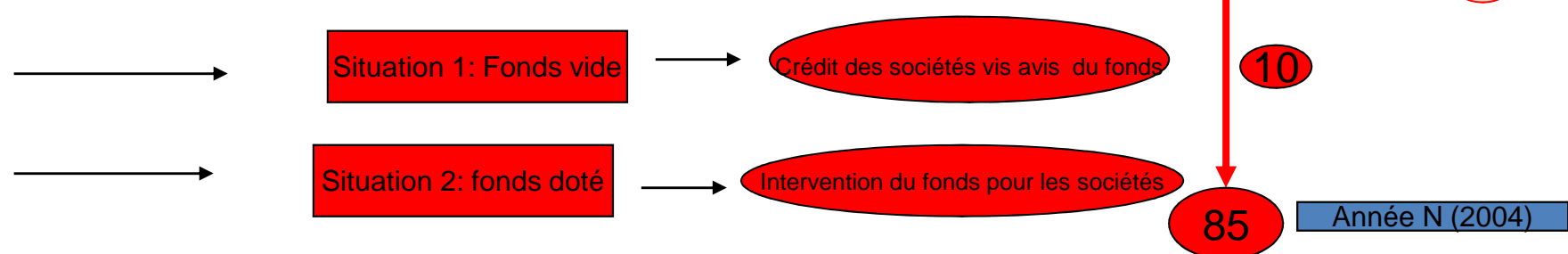
Merci de votre Aimable
Attention

Variables	Dotation initiale du Fonds	CAMPAGNES					
		06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12
Production (en milliers de tonnes de fibre)		277	149	190	158	140	
Prix de base(plancher fcfa kil cg)		165	145	165	160	182	245
Equivalent prix de réalisation(cfa kg)		146,77	154,10	157,00	168,00	210,00	
Prix complémentaire fcfa /kg		0	10	0	8	28	
Incidences sur le fond(milliards de fcfa)		-8,94	2,80	-3,8	0	7,07	
Situation du fonds(en milliards de fcfa)	11,81	2,87	5,67	1,89	1,89	8,97	

EXEMPLE SIMPLIFIE DU MECANISME



Zone dans le rouge
 = Tunnel
 = Base du Grenier
 = Zone de Non Intervention Du fonds



Prêt à taux très concessionnel contra-cyclique de l'AFD

